

## L'Organisation des Nations Unies change de visage à la veille de défis majeurs

Publiée le 13/10/2016

Par Pascal Loubet (Rédaction en niveau Master 1)

### Pour citer :

LOUBET (P.), *L'Organisation des Nations Unies change de visage à la veille de défis majeurs*, Sui Generis, 2016.

Le 31 décembre 2016 marquera la fin de l'ère Ban Ki-moon qui officiait jusqu'à présent en qualité de Secrétaire général des Nations Unies. En poste depuis le 1er janvier 2007, il s'apprête à quitter sa fonction dans un cadre de tensions internationales et de défis majeurs pour l'Organisation. Avant même de qualifier et d'apprécier la transition en cours, il est opportun de revenir sur le bilan de la gestion opérée par Ban Ki-moon.

La fonction de Secrétaire général des Nations Unies est incontestablement ingrate. Les nombreuses positions prises par des commentateurs de la vie internationale relèvent la grande difficulté avec laquelle Ban Ki-moon a pu trouver sa place dans le système onusien. L'Observateur constate qu'il reste « un illustre inconnu du grand public, une figure centrale et néanmoins transparente de la vie internationale ». De tels propos pourraient être modérés s'ils n'étaient pas partagés par une partie de l'opinion, ainsi et par exemple, MaliJet site d'information malien considère en guise de conclusion d'article que « les maliens gardent un bilan amer du mandat sud-coréen. »

Pourtant, tirer un constat de responsabilité qui reposerait uniquement sur les épaules de Ban Ki-moon serait incorrect intellectuellement. Une telle posture implique mécaniquement une méconnaissance du système des Nations Unies où, finalement, les États gardent un contrôle majeur et fondamental dans les affaires de l'Organisation. L'article 97 de la Charte des Nations Unies précise que : « Le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité. Il est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation. » Ainsi et par voie de conséquence, le Secrétaire général n'existe que par la volonté des États. Cet état de fait relève d'un non-intérêt pour les membres de l'Organisation d'avoir un visage indépendant trop fort.

De tels propos n'ont pas pour ambition d'assurer l'irresponsabilité du Secrétaire général mais plutôt de rappeler que le cadre d'exercice de cette haute fonction ne s'insère pas dans une logique de simplicité.

À partir d'aujourd'hui, le poste de Secrétaire général assure sa transition au profit d'un nouveau titulaire qui entrera en fonction au 1er janvier 2017. Sans surprise, il s'agit de M. António Guterres ancien Premier ministre portugais et ancien Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Depuis 1981 avec l'autrichien Kurt Waldheim, aucun européen n'avait été nommé à cette fonction. Sans s'attarder sur les espoirs de cette transition, il est plus que jamais essentiel de revenir sur le constat objectif des problèmes internationaux que M. Guterres devra superviser.

### La pacification des relations internationales au profit de la résolution de la crise migratoire

Les territoires du Maghreb et du Proche-Orient alimentent à ce jour par leur instabilité un flux migratoire composé d'individus aux aspirations plurielles. La masse des arrivées a pour

conséquence de voir les États dépassés. Il suffit d'observer les réactions italiennes avec Lampedusa ou françaises avec la « Jungle de Calais » (1) pour affirmer que la procédure normalement fixée pour assurer le traitement administratif ne peut se dérouler dans de bonnes conditions. En l'espèce, le plus grave serait de manquer par un vent de panique aux obligations de la Convention de Genève de 1951 portant sur les réfugiés en ne reconnaissant pas une qualité protectrice à une personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » (Article 1 A) (2)).

Le nouveau Secrétaire général aura une double fonction sur ce dossier. Premièrement, il devra permettre un appui administratif aux États afin d'assurer le juste traitement des dossiers et le respect des engagements pris par eux. Deuxièmement, il aura un rôle à jouer dans la crise opposant les États occidentaux à la Russie (2) afin d'assurer une transition vers la paix sur le théâtre du Proche-Orient en proie aux assauts terroristes. En ce sens, António Guterres s'est déjà positionné ce jour en faveur d'une lutte contre les « populistes et terroristes ».

### **Une nécessaire réponse à l'essoufflement annoncé de l'économie mondiale**

Le 4 octobre 2016, l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque Mondiale a conclu à une augmentation de 3,1 % du PIB mondial pour l'année en cours puis de 3,4 % pour l'année prochaine. Pourtant, les facteurs économiques nationaux dérivent lentement mais sûrement vers le rouge. Effectivement, de nombreuses secousses agitent l'économie chinoise ainsi que les fragiles économies occidentales qui tentent encore de sortir des conséquences de la crise de 2008. La prolifération des épidémies et la pérennité du phénomène terroriste (3) entament aussi les possibilités de croissance à moyen et long terme sur les territoires les plus fragiles qui pourraient pourtant prétendre à une amélioration économique.

Aujourd'hui plus que jamais l'ONU aura sur ses épaules la lourde responsabilité d'assurer la paix et la sécurité internationales au travers d'une politique volontaire sous peine d'une escalade des tensions fondées sur une concurrence interétatique effrénée. Cette lutte s'illustre par exemple sur le dossier relatif à l'ouverture de nouvelles voies navigables arctiques qui mobilise un vaste souhait d'internationalisation de cet espace mais qui a pour conséquence une levée de bouclier de la part des autorités canadiennes (4).

### **Le dossier climatique en quête de soutiens**

L'Accord de Paris dit COP21 signé en décembre 2015 apparaît comme une promesse d'avenir et de démarche unifiée sur la question du réchauffement climatique. L'opinion se présente comme unanime pour dire que l'entrée en vigueur de cet engagement se fera sous de meilleurs auspices que le Protocole de Kyoto signé en 1997. À l'occasion des Questions au gouvernement du 13 octobre 2016 au Sénat, Ségolène Royal a pu préciser que les États ayant ratifié l'Accord représentent à ce jour 55 % des émissions de gaz à effet de serre.

Le bilan de Kyoto est assurément en demi-teinte ; l'engagement fragile de certains États ne permet pas de tirer des conclusions objectives de la démarche. Afin de ne pas tomber dans cette nasse, l'ONU aura certainement un rôle à jouer en garantissant une évolution favorable à ce dossier en n'attendant pas la tenue de la COP22.

M. António Guterres va donc endosser la responsabilité de son poste dans une période où les défis majeurs vont apparaître voire se confirmer et il sera du rôle des Nations Unies de jouer le rôle d'intermédiaire incontournable sous peine d'une fragilisation de l'Organisation face à la lutte qui s'agite entre les différents intérêts étatiques.

## Sources

- (1) Le Républicain Lorrain relate que : « La préfecture ne communique plus de durée mais elle est beaucoup trop longue. Avec sa réforme du droit d'asile de l'été 2015, Manuel Valls ambitionnait un traitement en 9 mois au lieu de 19. La réalité semble encore plus proche du second chiffre. Afin d'accélérer le traitement des dossiers messins, l'Ofpra a dépêché sur place des agents durant quinze jours. » - Voir M., Ph. « Migrants : pourquoi Metz n'arrive pas à faire face. » Le Républicain Lorrain. 3 octobre 2016.
- (2) Mandraud, Isabelle et Semo, Marc. « Syrie : la Russie, de nouveau seule contre tous ». Le Monde. 10 octobre 2016.
- (3) « Le FMI trace de sombres perspectives pour l'économie mondiale ». RFI. 4 octobre 2016.
- (4) « Arctique: fonte des glaces oblige, le passage du Nord-Ouest objet de convoitises ». RFI. 20 août 2016.